



COMMUNE DE COUFFÉ

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Bertrand RICHARD 1^{er} Adjoint au Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 janvier 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

PRÉSENTS :

M Laurent CHAILLOU, M. Laurent COQUET, Mme Nathalie COURGEON, M. Anthony GARNIER, Mme Magali JAHAN, Mme Sylvie LE MOAL, Mme Patricia LEBOSSÉ, Mme Sylvie LECOMTE, Mme Suzanne LELAURE, M. Claude LERAY, M. Bruno MICHEL, Mme Géraldine MOREAU, M. Bertrand RICHARD, M. Pascal ROBIN, Mme Florence SALOMON, M. Éric SOULARD

ABSENTS-EXCUSÉS :

M. Rémy BOURCIER
Martine CORABOEUF
M. Dominique NAUD

POUVOIRS

M. Rémy BOURCIER donne pouvoir à Mme Suzanne LELAURE
Martine CORABOEUF, Maire, donne pouvoir à M. Bertrand RICHARD
M. Dominique NAUD donne pouvoir à M. Pascal ROBIN

M. Éric SOULARD a été désigné secrétaire de séance.



ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 06 décembre 2018
2. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT
3. Décision modificative N°4 du Budget principal 2018 de la commune
4. Demandes de subventions au titre de la DETR et DSIL 2019
5. Choix du type de lampadaires pour l'éclairage du bourg
6. Cession partielle de voie communale
7. Comptes rendus de Commissions / Comités / Intercommunalité
8. Questions diverses



1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 06 décembre 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, avec des observations sur les pages 3 et 4 (décisions à différencier) approuve la séance du 06 décembre 2018.

2. Décisions du maire prises en application de l'article L. 2122-22 CGCT

Par délibération du 19 juillet 2016, le Conseil Municipal a délégué au Maire les attributions prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Aux termes de l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22.

C'est dans ces conditions qu'il est rendu compte ci-après les décisions :

Numéro	DATE DE SIGNATURE	TIERS	DESIGNATION	MONTANT (TTC) en € - Observations
D-2018-150	4-déc.-18	SODICOM	Remplacement PC Services Techniques	240.00 €
D-2018-151	10-déc.-18	BAULLARD MENUISERIE	Remplacement vitrage foyer des jeunes (rembourser par assurance)	204.00 €
D-2018-152	11-déc.-18	LEONE SIGNALISATION	Panneaux	216.29 €
D-2018-153	13-déc.-18	ORAPY	Pièces détachées aspirateur cantine	14.90 €
D-2018-154	20-déc.-18	VÉRITAS	Diagnostic amiante plafond épicerie et presbytère	396.00 €
D-2018-155	24-déc.-18	DUPLIJET	Reproduction PLU arrêté	2 010.74 €
D-2018-156	31-déc.-18	ORAPI	Produit d'hygiène	1 217.42 €
D-2018-157	31-déc.-18	ORAPI	Produit d'hygiène	324.07 €
D-2018-158	31-déc.-18	BRÛLÉ TRAITEUR	Cocktail pour les vœux du Maire à la population	547.50 €
D-2019-001	3-janv.-19	COUFFÉ AUTO	Réparation trafic	861.81 €
D-2019-002	4-janv.-19	LOIRE CARRELAGE	Complément carrelage vestiaire foot	1 002.64 €
TOTAL				7 035.37 €

3. N°2019-01-01 Décision modificative N°4 du Budget principal 2018 de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la Décision Modificative N°4 du budget principal 2018 de la commune comme suit :

DECISION MODIFICATIVE N°4 BP 2018 COMMUNE							
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
CHAP.	Article	Montant	Libellé	CHAP.	Article	Montant	Libellé
014	7398	117.37	Reversements, restitutions et prélèvements divers				
022	022	-117.37	Dépenses imprévues				
TOTAL		0.00		TOTAL		0.00	
INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
CHAP.	Article	Montant	Libellé	CHAP.	Article	Montant	Libellé
TOTAL		0.00		TOTAL		0.00	

4. N°2019-01-02 Demandes de subventions au titre de la DETR et DSIL 2019

La commune de Couffé doit faire connaître à l'État les opérations qu'elle envisage de réaliser au cours de l'année 2019 et susceptibles d'être subventionnées au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ou toutes autres aides pour l'année 2019.

Pour l'année 2019 la commune compte inscrire, au titre de la DETR et DSIL les opérations suivantes :

- Acquisition foncière et viabilisation du site St Jérôme pour la création d'une maison médicale pluridisciplinaire et de logements,
- Première phase des travaux de mise aux normes des bâtiments et équipements communaux dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP)

Les programmes et plans de financement prévisionnels de ces opérations sont les suivants :

Plan de financement prévisionnel : Acquisition foncière et viabilisation du site St Jérôme pour la création d'une maison médicale pluridisciplinaire et de logements,									
DÉPENSES (€)					RECETTES (€)				
Poste de dépenses	HT	TTC	Dates	Observations	Postes de recettes	Assiette de subvention	Montant	%	
Acquisition foncière avec travaux de démolition	252 898.04	303 477.65	1 ^{er} trimestre 2019	Portage foncier par l'AFLA Rétrocession anticipée validée par la commune et l'AFLA	DETR -DSIL	390 872.94	136 805.88	35.00	
Étude et Maîtrise d'œuvre viabilisation	12 400.00	14 880.00	Contrat en cours depuis 2018	Marché de maîtrise d'œuvre signé					
Travaux de viabilisation	125 575.90	150 691.08	2 ^{ème} trimestre 2019	Dossier de Consultation des entreprises en cours	S/TOTAL		136 805.88	35.00	
Autres dépenses imprévues (2% des dépenses)	7 817.48	9 380.97		Aléas	Autofinancement de la Commune de Couffé		261 885,54	65.00	
TOTAL	398 691.42	478 429.70			TOTAL		398 691.42	100	

Plan de financement prévisionnel : Première phase des travaux de mise aux normes des bâtiments et équipements communaux dans le cadre de l'Agendas d'Accessibilité Programmée (AD'AP)									
DÉPENSES (€)					RECETTES (€)				
Poste de dépenses	HT	TTC	Dates	Observations	Postes de recettes	Assiette de subvention	Montant	%	
Étude et Maîtrise d'œuvre	41 040.00	49 248.00	Contrat en cours depuis 2018	Marché de maîtrise d'œuvre signé	DETR -DSIL	201 602.14	70 560.74	35.00	
Travaux	160 562.14	192 674.57	2 ^{ème} trimestre 2019	Dossier de Consultation des entreprises en cours	S/TOTAL		70 560.74	35.00	
Autres dépenses imprévues (2% des dépenses travaux)	3 211.24	3 853.49		Aléas	Autofinancement de la Commune de Couffé		134 252.64	65.00	
TOTAL	204 813.38	245 776.06			TOTAL		204 813.38	100	

Considérant l'exposé ci-dessus,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les opérations suivantes :
 - Acquisition foncière et viabilisation du site St Jérôme pour la création d'une maison médicale pluridisciplinaire et de logements pour une dépense prévisionnelle de 398 691.42€ HT,
 - Première phase des travaux de mise aux normes des bâtiments et équipements communaux dans le cadre de l'Agendas d'Accessibilité Programmée (AD'AP) logements pour une dépense prévisionnelle de 204 813.38€ HT,
- **SOLLICITE** l'aide de l'État au titre des subventions de l'État (DETR, DSIL ou autres) pour l'année 2019 pour les opérations citées ci-dessous au taux maximum,
- **SOLLICITE** des subventions auprès de tout autre organisme public ou privé au taux maximum pour ces opérations.

5. N°2019-01-03 Choix du type de lampadaires pour l'éclairage du bourg

Dans le cadre du programme de remplacement des luminaires actuels par des lampes à LED pour l'éclairage public de la traversée du bourg,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CHOISIT**, afin de permettre au SYDELA de continuer son étude, un type de lampadaire parmi le modèle suivant :
 - Teos latérale avec crosse demi-ronde pour un montant unitaire à 480,00€ HT

6. N°2019-01-04 Cession partielle de voie communale

Le Conseil Municipal est informé que Mme Mariëne GUILLEMETTE demeurant au 497 impasse de Grands Champs La Mabonnière 44521 OUDON a formulé une demande d'acquisition d'une dépendance

de la voie communale situé au village de la Noue devant sa propriété. Cette dépendance d'une superficie d'environ 54 m² n'a pas d'utilité pour la voirie communale, est située en zone NH2 au PLU et a été évaluée à 2,30 €/m². Cette partie de la voie communale jouxte les parcelles YX 160, 161 et 162 appartenant à Mme Mariëne GUILLEMETTE.

Vu le code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;

Vu le code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

Compte tenu de la désaffectation de la dépendance de la voie communale située au village de la Noue 44521 COUFFÉ, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-

10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public, Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière,

Considérant que Mme Mariëne GUILLEMETTE s'engage à prendre intégralement en charge les frais de bornage et de notaire liés à cette cession,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-**CONSTATE** la désaffectation d'une partie de la voie communale citée ci-dessus sur environ 54 m²,

- **DÉCIDE** de lancer la procédure de cession prévue par l'article L. 161-10 du Code rural,

- **D'AUTORISE** le Maire à organiser une enquête publique sur ce projet de cession,

- **DIT** que les frais (frais de bornage et de notaire) liés à cette cession seront pris intégralement en charge par Mme Mariëne GUILLEMETTE.

7. Comptes rendus de Commissions / Comités / Intercommunalité

7.1. CR Conseil Communal des Enfants (4ème trimestre 2018)

7.2. CR Comité consultatif bâtiment du 05-12 -2018

7.3. CR Comité Consultatif Voirie et Sécurité Routière du 01-12-2018

7.4. CR Commission d'urbanisme du 07 janvier 2019

7.5. CR Rencontre avec le Conseil Départemental du 14-12-2018 pour la sécurité routière

8. Questions diverses

8.1. Vœux à la population 2019 : appel aux élus volontaires pour le service

8.2. Grand débat national : Registre de doléances commandé, une information au public sera mise sur le bulletin municipal, sur le site internet de la commune et évoquée lors des vœux à la population du 13 janvier prochain

8.3. Nouvelle déchèterie de Mésanger : problème de circulation évoqué

8.4. Ramassage ordures ménagères : problème d'information de passage des camions signé

8.5. Question sur une demande logement social : la personne concernée peut faire la demande auprès de la mairie

8.6. Spectacle à l'Althéa le samedi prochain à 21h00

Séance levée à 21h50

SÉANCE N°01 – PROCÈS VERBAL

L'an deux mille dix-neuf le dix janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Bertrand RICHARD 1^{er} Adjoint au Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 janvier 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

PRÉSENTS :

M Laurent CHAILLOU, M. Laurent COQUET, Mme Nathalie COURGEON, M. Anthony GARNIER, Mme Magali JAHAN, Mme Sylvie LE MOAL, Mme Patricia LEBOSSÉ, Mme Sylvie LECOMTE, Mme Suzanne LELAURE, M. Claude LERAY, M. Bruno MICHEL, Mme Géraldine MOREAU, M. Bertrand RICHARD, M. Pascal ROBIN, Mme Florence SALOMON, M. Éric SOULARD

ABSENTS-EXCUSÉS :

M. Rémy BOURCIER
Martine CORABOEUF
M. Dominique NAUD

POUVOIRS

M. Rémy BOURCIER donne pouvoir à Mme Suzanne LELAURE
Martine CORABOEUF, Maire, donne pouvoir à M. Bertrand RICHARD
M. Dominique NAUD donne pouvoir à M. Pascal ROBIN

M. Éric SOULARD a été désigné secrétaire de séance.

NOM PRÉNOM	SIGNATURE	NOM PRÉNOM	SIGNATURE
M CHAILLOU Laurent		Mme LELAURE Suzanne	
M. COQUET Laurent		M. LERAY Claude	
Mme COURGEON Nathalie		M. MICHEL Bruno	
M. GARNIER Anthony		Mme MOREAU Géraldine	
Mme JAHAN Magali		M. RICHARD Bertrand	
Mme LE MOAL Sylvie		M. ROBIN Pascal	
Mme LEBOSSÉ Patricia		Mme SALOMON Florence	
Mme LECOMTE Sylvie		M. SOULARD Éric	

Conformément aux articles L 2121-17 du Code des Communes,
Un extrait du procès-verbal de la séance a été affiché à la Mairie.